

#### 4.14 Etat d'avancement du projet PBF/BDI/C-1

Entités des NU chargées de mise en œuvre : BINUB – Division des Droits de l'Homme et Justice		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice
Ministère de tutelle : Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre		
Titre du Projet	Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités	
Couverture géographique	Tout le territoire national burundais	
Budget approuvé	400,000 \$ US	
Transfert de fonds par NY	24 Avril 2007	
Date de démarrage : 28/05/2007	Date prévue pour la clôture du projet : 30 /06/2009	
Retard par rapport à la date de clôture initiale : 16 mois	Commentaires : Le projet devait initialement clôturer au 30 avril 2008. Le retard accusé est dû à la lenteur du Gouvernement du Burundi dans l'analyse de la loi devant régir la Commission. Une demande de prolongation du délai d'exécution des activités dudit projet a été soumise au Comité de Pilotage Conjoint	
<b>Réalisations quantitatives par rapport aux objectifs et aux résultats</b>		
<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités prévues</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Résultat 1</b> : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyer auprès du Gouvernement du Burundi pour la ré- analyse du projet de loi portant création de la CNIDH afin de le rendre conforme aux normes internationales de fonctionnement de Institutions Nationales des Droits de l'Homme ;</li> <li>Sensibilisation des corps d'origine,</li> <li>Organisation d'un plateau télévisé</li> <li>L'installation, équipement de la Commission et formation de ses membres ;</li> <li>L'appui à l'élaboration du plan d'action de la Commission ;</li> <li>L'accompagnement de la Commission dans la mise en œuvre de son plan d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grace au plaidoyer intense et tout azimut, le Gouvernement vient d'accepter la ré- analyse du projet afin de le conformer aux Principes de Paris ;</li> <li>La sensibilisation des corps d'origine qui visait un meilleur choix des candidats commissaires, ainsi que l'organisation d'un plateau télévisé n'ont pas pu avoir lieu car ils dépendent de la ré- analyse du projet de loi par le Gouvernement.</li> </ul>
<b>Résultat 2</b> : La population et autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH;	Descentes des Commissaires dans toutes les provinces et maisons pénitentiaires du pays.	L'activité n'a pas pu être réalisée car la Commission n'est pas encore mise en place.
<b>Résultat 3</b> : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission.	Saisine de la Commission	L'activité dépendant de la mise en place de la commission n'a pas pu avoir lieu non plus.
<b>Taux d'exécution budgétaire : 74,34%</b>		
<b>Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats</b> : Sur 22 activités initialement prévues pour le projet, 18 ont été menées à bien endéans 6 mois. La lenteur n'a commencé qu'avec la transmission de l'avant projet de loi régissant la création et le fonctionnement de la CNIDH. Les partenaires du projet l'ont régulièrement suivi de très près et ont tous été sensibles à l'adoption par le Gouvernement d'un texte qui ne respecte pas le fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l'Homme. Cet intense plaidoyer mené au cours de ce trimestre a connu une forte implication des responsables du projet et des partenaires tant des Nations Unies, du corps diplomatique que de la Société civile.		